

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD80

présenté par
Mme Park, rapporteure

ARTICLE 35

À l'alinéa 12, substituer au mot :

« échant »

le mot :

« échéant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.